

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3105 Société : RAM 190236

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Houari Mohamed

Date de naissance :

01/07/1951

Adresse :

Cité d'Amas Jami 6 1 N°3 Rue 2 Casablanca

Tél. : 06 61 20 86 03

Total des frais engagés : 17.55,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. JARDANEH HASSAN
CARDIOLOGUE
INP: 091080481

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

ACCUEIL

17 JAN 2024 MAF Le 01/01/2024

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/2024	SCT		~300	
2024	ECU		211	RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES DU 10/01/2024 TARIF DE LA SOCIETE 885 AV. LEISSE, 06260 TARIF DENTAL HASS

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BISMILLAH Dr. IABRAS M. M. HASSAN 1521 BOU MERAHES VI Casablanca Tél: 05 22 29 19 95	10/01/2024	MUS 5,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

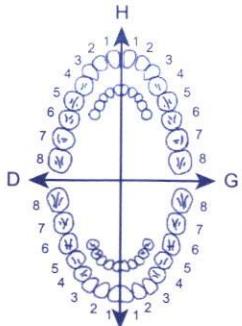
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION



ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عيادة أمراض القلب والشرايين والظفر الدموي

Docteur JARDANEH Hassan CARDIOLOGUE

Spécialiste des Maladies du Coeur des Vaisseaux et de l'Hypertension Artérielle

Diplomé de la Faculté de Médecine de Caen - France
et de Bruxelles - Belgique

Ancien Attaché des Hopitaux de Bruxelles

- Echo - Doppler Couleur Cardiaque



الدكتور حسن جرالله

أمراض القلب والشرايين والظغط الدموي

خريج كلية الطب بكان - فرنسا

وبروکسیل بیلچیکا

طبیب ملحق سابق بمستشفيات بروکسل

فحص القلب بالصدى بالألوان

Casablanca, le :

10/01/2024

249140 x 400 = 100,00
100,00 (S) Henri Mohamed
Calcium 500 mg
185
283,00 x 2 = 566,00
566,00 (S) Wasol 407
185
112,150 x 400 = 448,60
448,60 (S) Vostarel 807
185
120,70 x 2 = 241,40
241,40 (S) Zolam 307
185
T = 1455,00

DR. JARDANEH Hassan
Cardiologue
1531, Bd. Mohamed VI - Casablanca
Tél/Fax : 0522 5542

DR. JARDANEH Hassan
Cardiologue
386 Av Idiss El Hatti - Casablanca
Tél/Fax : 0522 5542

DR. JARDANEH Hassan
Cardiologue
1531, Bd. Mohamed VI - Casablanca
Tél/Fax : 0522 5542

PHARMACIE EISMA LLAH
Dr. LARABI Mohamed VI - Casablanca
1531, Bd. Mohamed VI - Casablanca
Tél: 05 22 29 19 95

DR. JARDANEH Hassan
Cardiologue
1531, Bd. Mohamed VI - Casablanca
Tél/Fax : 0522 5542

DR. JARDANEH Hassan
Cardiologue
1531, Bd. Mohamed VI - Casablanca
Tél/Fax : 0522 5542

386, Avenue Idriss El Harti - Derb Douam - Cité Djemaa - (Ben M'sik) - 1er étage
CASABLANCA - Tél. & Fax : 0522 55 12 12

120,70

LOT 109
PER 11/25
PPV 120DH70

LOT 43001
PER 06/25
PPV 120DH70

120,70



12150

12150

LOT 109
PER 03/21
PPV 120DH70

LOT 109
PER 03/21
PPV 120DH70

28 C

LOT 109
PER JUN 2026
PPV 49 DH 40

LOT 109
PER JUN 2026
PPV 49 DH 40

28 C

LOT 109
PER JUN 2025
PPV 49 DH 40

LOT 109
PER JUN 2026
PPV 49 DH 40

28 C

LOT 231643
EXP 09/26
PPV 283DH00

283,00